L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 8 DECEMBRE 1881. 55me Année.

Gray, Bonnet & Co., Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. JEUDI, 8 DECEMBRE 1881.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Edition quotidienne.

Un an.....$12 00
Six mois.....6 00
Trois mois.....3 00
Un mois.....1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

Edition du Dimanche.

Un an.....$2 00
Renferme deux feuilletons.

Edition hebdomadaire.

Un an.....$2 00
Six mois.....1 50
Quatre mois.....1 00
Trois mois.....75
Renferme deux feuilletons.

Abonnement par mois.

On peut s'abonner dans nos bureaux pour un mois seulement, à raison de $1, en renouvelant à la fin de chaque mois, si on le désire. L'abonnement ainsi fractionné s'acquitte bien plus aisément que par trimestre, par semestre ou par année.

VENTE A L'ENCAN.

Par Albert Paul, à la résidence No 1925 rue St-Charles, Carrollton, meubles gravure, etc.

Les vues du président Arthur sur divers sujets intéressants.

Le message du président Arthur est remarquable par sa longueur et aussi par sa brièveté. Il est trop long si l'on soutient qu'un document de ce genre ne doit s'occuper ni de questions secondaires ni de détails, et il est trop court si l'on veut y trouver une revue complète de la situation générale du pays à l'intérieur et de ses relations politiques et commerciales à l'extérieur. Il nous semble qu'un résumé à grands traits vaudrait mieux pour tout le monde ; ce résumé serait plus à la portée de l'intelligence du lecteur d'abord, ensuite, et ce point ne manque pas d'importance, il ne dépasserait pas le temps que chaque citoyen, qui veut se tenir au courant des affaires de son pays, peut y consacrer. Mais le président Arthur a voulu imiter un de ses devanciers; il a voulu donner au peuple la preuve qu'il connaît les affaires de la nation, et que les destinées de cette nation ne seront point aventurées par un homme qui doit la haute position qu'il occupe aujourd'hui à un événement fortuit et malheureux.

Nous nous rappelons que le président Johnson faisait aussi des messages très étendus, probablement par la même raison qui a inspiré le président actuel, son avènement à la présidence ayant eu pour cause un attentat de même nature. Mais à part la longueur de ces documents qui nous causent à nous plus d'embarras qu'à nos confrères de langue anglaise, puisque nous sommes obligé de traduire tout avant de rien envoyer à l'impression, nous n'avons pas la moindre critique à faire valoir contre le message dont nous avons donné hier les parties principales. Le document passe en revue rapide tous les chapitres les plus importants de l'administration publique ; il s'occupe précisément et exclusivement d'affaires et laisse en dehors de ses considérations tout ce qui toucherait de loin ou de près à la politique des partis.

Ce message pourrait aussi bien avoir été l'œuvre d'un président démocrate que celle d'un président républicain, et nous trouvons même que, sous quelques rapports, il est très hardi ou tout au moins très accentué. Nous citerons notamment les opinions émises par M. Arthur sur les finances, sur le tarif et sur la marine marchande. M. Arthur ne fait aucune difficulté pour déclarer que le revenu, dépassant aujourd'hui de 100 millions les dépenses du gouvernement, et devant, très probablement, les dépasser de 140 millions l'année prochaine, vu la réduction des intérêts de la dette, et vu aussi l'émigration européenne qui continue à nous fournir des travailleurs et des capitaux, il est devenu non seulement possible de réduire les taxes intérieures, mais encore de les abolir toutes, et on cela, dit-il, il partage et approuve entièrement les intentions du secrétaire des finances. Il veut mieux, ajoute M. Arthur, faire durer la dette un peu plus longtemps que de se procurer l'avantage de l'éteindre en gênant l'industrie et en surchargeant la génération actuelle de taxes et d'impôts de tout genre.

C'est là de la bonne économie politique, et à laquelle chacun applaudira sans distinction de classes ou de partis. Le revenu général vient du pays ; il appartient au pays, et s'il excède les besoins du gouvernement et de l'administration, il doit retourner au pays qui le fournit, et qui saura toujours mieux l'utiliser que le gouvernement au soutien duquel il ne fait pas besoin.

Nous examinerons nous-même la situation financière des Etats-Unis, et en exposant la véritable état des dettes au service desquelles il faut pourvoir, nous démontrerons que le maintien des taxes intérieures est inutile, et qu'on peut sans danger en délivrer le pays.

Mais M. Arthur ne se borne pas à cela. Nous répétons ici qu'il est plus hardi que n'aurait pu l'être un président démocrate, car il porte ses vues jusque sur la révision du tarif. Il en parle avec circonspection, c'est vrai, mais il n'en fait pas moins l'objet d'une recommandation précise et que nous reproduirons pour l'instruction de tout le monde.

"Les lois sur le tarif, dit le message, doivent être révisées aussi ; mais sans s'écarter de la prudence convenable et des égards qui sont dus aux intérêts en conflit de nos citoyens. Les changements importants devront être faits avec réserve. Si une révision sérieuse et scrupuleuse ne peut être faite pendant cette session, une commission, telle que celle qui fut approuvée dernièrement par le Sénat, et qui est maintenant recommandée par le ministère du Trésor, siégerait sans aucun doute les travaux du Congrès quand un pareil sujet serait de nouveau soumis à sa considération."

M. Arthur ne se livre à aucun détail, et n'indique pas les matières sur lesquelles devraient porter la réforme douanière, parce que ce point peut être encore regardé comme prématuré, mais il laisse voir clairement qu'il n'y aura pas opposé. Il croit donc cette réforme nécessaire, et on sait il y a une grande différence d'opinion entre la convention de Chicago et la dernière convention tactique de New York et lui-même.

Celui comme Président des Etats-Unis, qu'il porte son attention sur la décadence de la marine marchande. Il va du fait que les Américains fournissent une si large proportion du fret du monde commercant, et que leurs expéditions s'augmentent d'une manière continue et rapide, c'est une juste cause de surprise que de voir les intérêts de la navigation diminuer, et tendre graduellement à disparaître de ce qu'ils étaient quand les opportunités et les importations n'étaient que la moitié aussi considérables qu'à présent, soit en volume, soit en valeur.

Il dédit y avoir, dit le message, quelque empêchement particulier au développement de cet intérêt, auquel, l'entreprise et l'énergie des artisans et des capitalistes américains auraient maintenant ce pays de front ou moins avec ses rivaux dans la lutte amicale engagée pour la suprématie des mers. La substitution du fer au bois et de la vapeur à la voile a opéré de grandes révolutions dans le roulage maritime du monde, mais ces changements n'auraient pu être défavorables à l'Amérique, si nous eussions consacrés à nos intérêts de navigation une partie de l'assistance et de la protection que nous avons si souvent données aux manufactures.

M. Arthur recommande toute cette affaire à la sagesse du Congrès, avec la suggestion qu'aucune question de plus vaste importance ne pourrait engager l'attention des Chambres.

A propos de navigation, M. Arthur dit qu'en 1875 la Cour Suprême des Etats-Unis déclara inconstitutionnels certains statuts de certains Etats qui imposaient aux armateurs de navires ou aux consignataires une taxe d'un dollar et demi pour chaque passager venant d'un pays étranger. Depuis cette décision, les dépenses occasionnées par les soins qu'on ne refuse pas aux immigrants quand ils arrivent, sont à la charge des Etats où se trouvent les ports où ces immigrants débarquent et où cependant la grande majorité ne reste pas. Ils ne font qu'y passer ; par conséquent, les Etats qui les reçoivent à leur débarquement, n'obtiennent aucune compensation pour l'hospitalité qu'ils leur donnent. M. Arthur recommande donc à cet égard une législation particulière, mettant un terme à cette charge qu'il traite comme une injustice. Si encore les émigrants venaient à bord de navires américains, le bénéfice de ce transport pourrait être regardé comme une compensation suffisante, et les Etats n'en seraient pas affectés ; au contraire la prospérité de leurs ports n'en serait que plus assurée. Mais les immigrants viennent presque tous à bord de steamers étrangers et l'arrêt de la Cour Suprême ne profite qu'à eux.

Ce que le message dit à propos de la navigation du Mississippi est assez court, mais cela suffit cependant pour nous donner l'assurance qu'il ratifiera tout ce que le Congrès jugera bon de faire à ce sujet. Voici textuellement la pensée du Président sur ce point si important pour nous:

"La nécessité d'améliorer la navigation du fleuve Mississippi justifie une allusion spéciale à ce sujet. Je suggère l'adoption de quelque mesure pour l'enlèvement des obstructions qui gênent maintenant la navigation de ce grand chenal du commerce."

Le Président, comme on le voit, n'entre pas dans la discussion des moyens à employer pour atteindre le but dont il s'agit, mais il admet la nécessité de l'amélioration et annonce ainsi qu'il fera son accueil à toute mesure qui tendra à cet effet. Nous ne saurions rien demander de plus à un homme qui appartient aux Etats de l'Est, section du pays naturellement hostile au développement du commerce de l'Ouest par la vallée que le Mississippi arrose.

Le dernier point du message présidentiel que nous ferons ressortir ici, est l'attitude très ferme et même décidée de M. Arthur à l'égard du canal de Panama. Il répète la déclaration de M. Blaine, que nous avons commencée dans un de nos récents numéros, et il se prononce clairement contre toute garantie collective des puissances étrangères. Il n'y a qu'une garantie qui puisse convenir au peuple américain, c'est la sienne propre à l'exclusion de toutes les autres. M. Arthur dit formellement qu'une garantie, autre que celle des Etats-Unis, serait une contravention à leurs obligations envers l'intégrité du territoire Colombien, et pourrait être regardée comme un acte superficiel et hostile. La garantie des Etats-Unis est indispensable et doit tenir lieu de toutes les autres. Nous avons, du reste, donné hier le texte du paragraphe relatif au canal de Panama, et nos lecteurs peuvent juger par eux-mêmes de la gravité de la question.

Réforme du Service civil.

Ce sujet, tout particulier et entièrement administratif, a été très supérieurement exposé par le président Arthur dans son message, et il le présente d'une manière à produire impression. Il ne se laisse pas séduire par la capacité apparente de ces candidats qui ont la beaucoup de livres, et qui répondent promptement et brillamment aux questions adressées par les comités d'examen. M. Arthur trouve que cela ne suffit pas en tout état de cause, et qu'il faut encore chercher autre chose dans le mérite des postulants. Il y a, par exemple, la probité, l'esprit d'industrie, le bon sens, les bonnes mœurs, le bon caractère, la persévérance, l'ordre, la politesse, le tact, la confiance en soi-même, la déférence envers les officiers supérieurs et les égards pour les subalternes. Ces qualités ne valent beaucoup d'autres et devraient déterminer les choix.

M. Arthur approuve beaucoup le règlement dans le système du service civil anglais ; il approuve, par exemple, celle du maintien en place des employés tant qu'ils se montrent honnêtes, zélés et capables, et ensuite celle de la pension comme récompense et, tout à la fois, comme moyen d'existence pour ceux qui ont appartenu pendant une longue série d'années au service civil de l'Etat. Mais il ne va pas plus loin, et rejette les conditions d'âge soit pour entrer dans le service, soit pour en sortir, comme cela se pratique sous le gouvernement anglais et aussi sous le gouvernement français et sous tous les gouvernements européens.

Mais le point sur lequel le président Arthur insiste le plus, et nous croyons qu'il a raison, c'est le mérite moral du postulant, abstraction faite de son âge ou des qualités brillantes de son esprit, quand ces qualités ne se trouvent pas réunies à la délicatesse et à la noblesse du caractère.

Mort de M. Philippe Guesnon.

Encore un des plus honorables regrets laissés de l'ancienne population qui vient de descendre dans la tombe. M. Philippe Guesnon est mort, hier, à l'âge avancé de 83 ans. Il a conservé, jusqu'au dernier moment, la jouissance de ses facultés mentales, et il y a un an à peine que, fatigué du corps, il avait été contraint d'abandonner l'emploi qu'il remplissait dans l'une de nos plus respectables associations commerciales.

Le travail et l'honneur ont été le but de la vie de ce digne citoyen, qui emporte les vifs regrets de ses nombreux amis.

Nous prions sa famille de croire que nous nous associons à la douleur que leur cause cette perte cruelle.

Les funérailles auront lieu ce soir, à 4 heures. Le convoi partira de la rue Prieur, 206.

☞ La société de l'Abeille ne se confie en aucune de ses affaires à M. Le Lion.

☞ Grande vente de chaussures de cuir, de bottes, de cuirs, de draps des meilleures marques, manufactures, jeunes gens et enfants, au Bâton Rouge.

La marche des idées en Angleterre.

N'est-ce point là un fait caractéristique des temps où nous vivons, qu'en sein des prospérités réelles ou apparentes, il survient parfois un fait qui montre ce qu'il y a de fragile dans les institutions fondées sur les privilèges. Pendant des siècles le peuple anglais a subi, sans protester, une aristocratie propriétaire du sol. Dans les révolutions qu'il a traversées, par nous ne savons quel scrupule, il n'a pas osé reprendre ce que la conquête étrangère lui avait enlevé. A la fin du XIXe siècle, la division du sol opérée en 1006 par Guillaume de Normandie entre ses barons victorieux à la bataille d'Hastings, est restée intacte. Fondée sur des majorats, protégée par le droit d'aînesse, l'aristocratie anglaise dicte ses volontés aux tenanciers qui exploitent ses terres, et souvent, elle leur impose de trop lourdes charges.

L'Irlande, la première, a protesté contre cette dureté, d'abord pacifiquement, puis encrite par une sorte d'organisation appelée *Land League*. L'entente s'est faite entre les tenanciers qui ont refusé de payer les *loyers*, et l'insurrection a pris des proportions si dangereuses, si menaçantes, que le gouvernement a dû intervenir, et fixer, par une loi attentatoire au droit des propriétaires, les rapports entre ces deux fractions toujours en présence, le capital et le travail. Nous disions dernièrement, après avoir donné un aperçu de Land bill : M. Gladstone, qu'il l'ait voulu ou non, a ouvert la voie révolutionnaire dans laquelle, après l'Irlande, les autres parties du Royaume Uni, se hâteront de s'engager.

Nos prévisions n'ont pas tardé à se réaliser. Après l'Irlande, voici l'Ecosse qui fait un premier mouvement dans le sens d'une modification radicale aux lois qui maintiennent les privilèges de l'aristocratie en s'opposant à la division des terres. L'Ecosse demande la révision des lois qui traitent de l'hérédité, dans le sens de l'abolition du droit d'aînesse et de l'égalité des droits des enfants en présence d'un héritage commun.

Or, l'abolition du droit d'aînesse, équivaut à la suppression du plus puissant des privilèges accordés à l'aristocratie, et à la diffusion indéfinie de la propriété. C'est ce qui s'est passé en France lorsque la révolution eût proclamé l'égalité devant la loi et renversé tous les privilèges.

La députation qui nous transmet cette nouvelle, dit que quarante mille tenanciers écossais étaient représentés dans cette imposante assemblée. On y remarquait quelques membres du parlement, venus, sans doute, pour s'inspirer des tendances de la population écossaise, et s'en faire ensuite les échos au sein du parlement.

Après l'Irlande, l'Ecosse ; après l'Ecosse verrons-nous l'Angleterre et le pays de Galles entrer dans la voie ouverte par le land bill ? Nous ne préjugeons rien. Simples spectateurs des événements qui s'accomplissent dans le monde, nous nous bornons à les recueillir et à les présenter à nos lecteurs sous une forme lucide, comptant sur leur intelligence pour en déduire les conséquences.

Depuis sa révolution, révolution avortée, du 17e siècle, la Grande Bretagne avait échappé aux crises sociales et politiques qui ont souvent désolé chez les nations du Continent. Sa position insulaire l'avait mise à l'abri du choc des évènements qui s'accomplissaient chez ses voisins. Dominée par son aristocratie, et malgré les aspirations libérales de quelques membres des Communes, elle s'était ligotée avec les gouvernements absolus contre les idées d'émancipation qui se produisaient autour d'elle. Dans son égoïsme légendaire, elle attisait même le feu des guerres, sachant bien que les décombres qui en sont la suite inévitable étaient de nature à favoriser l'écoulement de ses produits industriels.

Aujourd'hui, nous assistons aux débuts d'un mouvement social appelé, peut-être, à prendre des proportions d'une révolution radicale dans le système aristocratique sur lequel est fondé le gouvernement anglais. Déjà même l'influence exercée par la chambre des Lords s'efface pour faire place à la toute puissance de la Chambre des Communes. Les Torys ont perdu leur prestige d'autrefois. Les jeunes Lords abandonnent une voie sans issue, pour s'attacher au libéralisme. Et qui sait ce qui se passe dans l'esprit des cadets, déshérités d'une fortune dont l'aîné seul jouit, et forcés de demander à l'armée, à la marine, ou aux fonctions publiques, une vie toute de sujétion, à laquelle ils eussent échappé si les lois d'hérédité avaient établi l'égalité entre les enfants d'une même famille ?

Sans doute, l'influence des traditions prévaut encore chez le peuple anglais, mais elle va s'affaiblissant sous la pression de l'air ambiant qui, du Continent, traversant le détroit, s'est répandu sur l'Angleterre. La lutte engagée par le prolétariat irlandais est une première manifestation du mouvement qui s'opère dans les esprits. Cependant, si ce mouvement n'avait pas franchi les détroits qui séparent l'Irlande de l'Angleterre et de l'Ecosse, et considérant les griefs accumulés de l'Irlande contre le gouvernement anglais, on eût pu croire à une explosion isolée sans point d'attache avec l'état des esprits dans les autres parties des trois royaumes. Mais il n'en est pas ainsi. L'Ecosse s'est engagée dans la même voie. Elle va plus loin encore : elle ne se borne pas à protester contre la dureté des propriétaires, elle demande une modification si profondément radicale dans la constitution de la propriété, que la réalisation des idées formulées dans le meeting dont nous avons parlé plus haut, aurait pour conséquences, par suite de la suppression du droit d'aînesse, la fin des privilèges dont jouit encore l'aristocratie anglaise et qui constituent sa seule raison d'être.

Un historien moderne, M. Guizot croyons-nous, a dit : " En Angleterre l'aristocratie anglaise se sent assez forte pour n'être jamais persécutrice."

D'autre part, on est convaincu qu'elle cède à l'espoir qui prévaut en s'efforçant devant la Chambre des Communes et en multipliant les sacrifices d'opinion et même d'intérêt.

Quoi qu'il en soit, les signes précurseurs de bien d'autres désopilions sérieuses que celles qu'elle a subies dans le passé, apparaissent à l'horizon.

Cigarettes.—Il y aurait beaucoup à dire à propos de la cigarette, de l'usage de l'abus qu'on fait pour la consommation de la plante qui produit sur la consommation de la plante qui produit sur la consommation de la cigarette aux Mexicains, mais ces fumeurs ne paraissent pas souffrir de leur habitude. Or, on sait, hélas ! des cigarettes avec de fort mauvais tabac que l'on fabrique avec des déchets de toutes façons en arrière et une consommation considérable. Les amateurs de cigarettes ont satisfaction à la capitale. Ils trouvent dans l'entrepôt de la cigarette que l'on fabrique avec des tabacs de choix, bien préparés, même immédiatement, sans crainte les inconvénients qui résultent de l'abus du tabac.

Les fabriques de MM. W. Duke Sons & Co., dans la Caroline du Nord, livre au commerce les produits dont elle garantit la pureté. Il n'y a pas un seul atome de substance étrangère. Ces cigarettes ont un arome délicieux qui les recommande aux fumeurs les plus difficiles. Un des secrets de fabrication de ces fameuses cigarettes est dans l'emploi de machines perfectionnées. Le nom de la fabrique de MM. W. Duke Sons & Co., rue Tchoupitoulas.

—Le Manhattan Hôtel, Magasin choisi pour les familles voyageant.

Les Médecins ne sont pas d'accord

sur certains points, mais ils déclarent tous que l'habitude de la cigarette que fument en général les Américains, est nuisible à la santé. Pourquoi les Américains plutôt que d'autres ? C'est que le plus souvent ils ne prennent pas assez garde à la *qualité* de ce qu'on leur vend ; ils se préoccupent plutôt de la *quantité* et du bon marché. Aussi, les fabricants poussés par la concurrence, ont-ils livré au commerce les produits les plus divers sans se soucier beaucoup de la qualité. Ils s'appliquent à donner beaucoup pour peu d'argent, et de faire en même temps de gros bénéfices.

C'est ce que l'on voit souvent dans le commerce des cigarettes, qui a pris un développement vraiment extraordinaire. Le tabac est un article que l'on s'ingénie *constamment* à changer, supposons. Cette falsification, ou tâche générale ne peut être découverte que par ceux qui connaissent bien la nature et la culture du tabac, ou par ceux qui en ont été victimes au point de vue de la santé.

Maintenant, le papier qui sert d'enveloppe aux cigarettes est fait de haillons, de paille ou de FIBRE DE RIZ. Le papier de riz est le seul qui ne renferme point ce poison mortel qui s'appelle arsenic.

Le tabac à cigarettes est souvent frigué de manière à donner à un article commun et de goût inférieur un arome et un goût qui rappellent ceux de l'excellent vieux tabac de la Caroline du Nord. Le papier fait de coton ou de paille coûte moitié moins que le papier de riz français. On voit donc quelle immense marge laisse aux fabricants de cigarettes la bonne ou la mauvaise qualité des matériaux qu'ils emploient. Le seule garantie que possède le fumeur de cigarettes contre les cloches de la gorge et du nez, les maux d'yeux et d'estomac, etc., est de s'approvisionner chez des fabricants sûrs et qui garantissent la pureté de leur tabac. La pureté absolue du DUKE OF DURHAM est garantie de la plus complète façon ; ce tabac n'est pas DROGUE et il a pour enveloppe le plus fin

Papier de riz français

qui soit importé dans ce pays. On le garantit comme ne pouvant nuire en aucune manière aux fumeurs qui font la plus grande consommation de cigarettes. Assurez-vous bien que la vignette du DUKE et le nom W. DUKE SONS & Co. se trouvent sur tous les paquets ; c'est là toujours une garantie positive de la QUALITÉ du produit.

8déc—12f PP.

SOIERIES.
HÉRITIERS DE
J. LEVOIS
133 RUE DU CANAL,
Mêmes Tons.

Nous offrons en ce moment d'irrésistible marchandise en SOIERIES aux acheteurs et nous espérons leur attention sur nos

Soieries noires et Satins de France,
Satins Sarah et Merveilleux
Moire Antique.
Peluches et Velours soie.
Manteaux et Doimans de Paris en Drap, Cachemire et Satin.

6 déc—2f

Barils à mélasse à vendre à bas prix !
3000 BARILS à mélasse No 1, de diverses grandeurs ; aussi des barriques à pétrole, demi-barils et tierçons. Tous les arrivés à bord de la rue de la Levée seront remplis avec soins par W. F. WALSH, à la raffinerie de Pelican, coin des rues Clio et Howard et ne No 18 de la rue Front. 7 déc—1m DMJ

PROFESSEUR.
Un homme d'un âge mûr, ayant une grande expérience de l'enseignement, désirerait trouver une place de professeur soit en ville soit à la campagne. Il peut enseigner, outre les langues anciennes, la française, l'anglais, l'espagnol et l'Italien, ainsi que les mathématiques. Il consentirait à aller à la campagne, dans une famille honorable, pour se charger de l'éducation des enfants. Il fournira les références les plus satisfaisantes. S'adresser, pour tous les renseignements que l'on voudra obtenir, au bureau de l'Abeille.

Si quelque famille de la campagne voulait tirer les services du professeur, écrire directement aux éditeurs de l'Abeille.

9déc—1f V&O

LA NOEL
APPROCHE
—ET—
C. H. SARRAZIN,
Au Coin des Rues
DÉCATUR ET URSULINES,
Est prêt à alimenter toute Grand'mère avec une grande variété de Cadeaux pour les Vieux et les Jeunes, en Pipes de Fantaisie et d'Ecume de Mer véritables, Etuis à Cigares et à Cigarettes, Boîtes à Tabac, brosses, peignes et embellies avec soins les jolielles et remplies de tabac qui feront la délice Prière offrir une pipe à un fumeur, et celui-ci pour signifier beaucoup.

Les dernières genres et les plus grandes nouveautés
—DE—
NATTES
DE CHINE,
A. Brousseau's Son
17.....RUE DE CHARTRES.....
TAPIS
Le plus grand stock en Ville.
Prix qui convaincront à tout le monde.
2déc—1m

ANCIENNE MAISON MOREAU
H. DAMIENS,
COIN ROYALE ET TOULOUSE.
Grande Exposition Annuelle
—DE—
JOUETS D'ENFANTS
—ET—
D'ARTICLES de FANTAISIE
—POUR—
CADEAUX
—DE—
Noël et Jour de l'An.
Cette Exposition renferme un des plus beaux assortiments, des plus variés, des plus complets, qui ait jamais été importé.
Les prix sont modérés et marqués en chiffres connus.
Le public est respectueusement invité à visiter la vitrine.
Ladies de l'Immaculée Conception donnent une de celles que célèbre l'Arch confrérie dans l'église Christ-Church, la Présidente prie les Dames qui en font partie de se rendre à la Cathédrale St-Louis, à la Messe qui sera dite à 7 heures, JEUDI, 8 décembre.
6 déc—3f

MODISTE FRANÇAISE.
MODES D'AUTOMNE ET D'HIVER
Mme M. GOILARD,
ce.....Rue Royale.....ce
GRANDE OUVERTURE
DE CHAPEAUX FRANÇAIS, MANTEAUX ET ETOFFES A ROBES.
Jeudi, 10 Novembre.
DERNIÈRES NOUVEAUTÉS
de la saison, le tout arrivé de Paris. Les dames sont respectueusement invitées à assister à cette élégante EXHIBITION de NOUVELLES MARCHANDISES de CHOIX.
De bonnes ouvrières en robes trouveront de bonnes positions ; s'adresser immédiatement à l'établissement. 9 nov—1 m. D mer J

MLLE. EUDOXIE GUILLOPÉ.
Modiste en Robes et en Chapeaux.
L'HONNEUR d'informer ses et amies et les dames en général qu'elle vient de transférer son magasin de modes du No 69 de la rue Bienville au No 127 de la rue Carondelet, entre Gravier et Common, maison occupée par Mme Cosme dans le temps. Elle espère que l'on voudra bien lui continuer encore son ancienne clientèle et se compte de à des prix d'une modicité surprenante.
7 déc—1m. D. Me. J.

VINCENT
MICAS,
Seul Agent, aux Etats du Sud,
pour les célèbres
SAZERAC BRANDIES,
Seuls propriétaires de l'Amer-Aromatique de
PEYCHAUD,
Agent pour le Champagne Impérial de
COOK,
et Importateur général de Liqueurs et vins fins
A vendre, en gros et en détail,
14 et 16, RUE ROYALE,
—ET—
11 et 13 PASSAGE de la BOURSE.
NOUVELLE-ORLEANS, LOU.

AMER-AROMATIQUE DE PEYCHAUD.
Diplôme d'honneur accordé à la Grande Exposition d'Allemagne, Allemagne, 1869.
CET AMER,
supérieur de tout ce qu'il y a de mieux en ingrédients, amers et aromatiques dont la saveur et l'arôme ne peuvent être surpassés, a été spécialement composé pour faire naître l'appetit, fortifier l'estomac, et empêcher, et compléter une digestion. Il ne prend que les grandes personnes, par cuillerées à bouche, de 1 à 2, avant chaque repas. Donné en petites doses aux enfants et en la petites doses aux enfants et en la petites doses aux enfants et en la